



ILLIWAP - RESTEZ INFORMÉ



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ILLIWAP



ILLIWAP, L'ACTUALITÉ

PÉREËNNE EN TEMPS RÉEL !

La municipalité a souscrit à un abonnement à l'application ILLIWAP accessible sur **smartphone**. En vous abonnant, vous pourrez recevoir les informations de la commune directement sur votre téléphone (événements, animations, incidents, coupure d'eau, d'électricité, alertes, déviations...).

Illiwap, c'est complètement **gratuit et sans inscription** (pas de coordonnées à fournir, pas d'Email, ni de numéro de téléphone...).

Pour s'abonner : 3 étapes :

- 1- Téléchargez l'application Illiwap (sur Google Play ou iOS)
- 2- Recherchez la commune dans la barre « rechercher une station »
- 3- Cliquez sur le bouton « suivre ». C'est terminé !

Vous recevrez les notifications sur votre smartphone.

Tous les messages resteront disponibles 30 jours dans le fil d'actualité.

Faites connaître cette nouvelle application à vos proches.



CONCOURS DE DESSIN

«DESSINE LA MAISON DU PÈRE NOËL»

La municipalité organise du 7 au 24 décembre, un concours de dessin «*Dessine la maison du Père Noël*» ouvert aux enfants péreëns de 3 à 11 ans. Les dessins devront être déposés dans la Boîte aux Lettres du Père Noël située dans le centre-bourg, avec au dos le nom - prénom - adresse complète - téléphone - adresse Email - et la date de naissance de l'enfant. Tous les participants recevront un jouet et les premiers prix du concours seront décernés par un jury, en fonction de l'âge des enfants. Règlement complet du concours de dessin sur le site internet www.ville-saint-pere.fr (à partir du 7 décembre).



PÈRE NOËL

LA TOURNÉE DU PÈRE NOËL.

Le 24 décembre, le Père Noël rendra visite aux enfants dans le centre-bourg et les villages péreëns. **Il se fera entendre, alors soyez attentif, tendez l'oreille !** Cette rencontre se fera dans le respect des règles sanitaires.

LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL.

Courant décembre, les enfants pourront déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres installée dans le centre-bourg. Tous les enfants recevront une réponse, alors notez bien le nom et l'adresse sur les lettres.

SÉCURITÉ



VEILLEZ À LA SÉCURITÉ DES ENFANTS : les automobilistes doivent respecter les règles de sécurité et adapter leur vitesse, à l'approche des sorties des écoles. Les parents d'élèves doivent, quant à eux, accompagner leurs enfants jusqu'à l'école et venir les chercher à la sortie des classes. **Il est primordial de sécuriser les déplacements des enfants dans la rue et lors des traversées de routes.**

SIVU «Animation à la Vie Sociale»



CENTRE DE LOISIRS : Accueil des enfants tous les mercredis, inscriptions par téléphone ou courriel jusqu'au mardi avant 12h.

Vacances de Noël : les inscriptions auront lieu les mardis 8 et 15 décembre de 9h à 19h et les mercredis 9 et 16 décembre de 14h à 19h.

Le centre sera fermé du 21 décembre au 24 décembre et sera ouvert du 28 décembre au 31 décembre. Journée complète obligatoire.

ANIMATION JEUNESSE : le programme est disponible sur le site internet et au bureau du SIVU.

Courriel : enfancejeunesse.sivu@orange.fr Tél : 02 23 16 05 47
Tél : 06 77 10 31 48 - Site internet : <http://sivu35430.fr>

RÉSEAU CYCLABLE



QUATRE DESTINATIONS PAR VOIES CYCLABLES VERS LE CENTRE BOURG.

La municipalité expérimente de nouvelles voies cyclables. Il s'agit de voies partagées signalées par un marquage au sol (pictogrammes de vélo et limitation de vitesse à 30 km/h). Quatre destinations vers le centre-bourg : les Chênes, les Gastines, Saint-Georges et La Croix Margaro. L'objectif est de redonner confiance à ceux qui ont des craintes quant à la circulation à bicyclette et d'inciter petits et grands, à la pratique du vélo. Un vrai bénéfice pour la santé. **Automobilistes, respectez les «zones 30» pour la sécurité de tous !**

PAPIERS D'IDENTITÉ



CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSE-PORTS.

En Ile-et-Vilaine, 34 communes sont équipées pour délivrer les papiers d'identité. Géographiquement, les plus proches de Saint-Père-Marc-en-Poulet sont la Mairie de Saint-Malo, sur le site internet : <https://www.ville-saint-malo.fr> / rubrique «mairie» / «vos démarches en lignes» et la Mairie de Dol de Bretagne - <http://dol-de-bretagne.fr> / rubrique «mairie» / «démarches administratives». Toute l'information sur : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Carre-Nationale-d-identite-CNI>

MONOXYDE DE CARBONE

LE MONOXYDE DE CARBONE EST UN GAZ DANGEREUX. Il ne sent rien et ne se voit pas. Veillez à aérer vos habitations au moins 10 mn par jour. Faites vérifier et entretenez chaudières et chauffages. Respectez les modes d'emploi des appareils de chauffage et cuisson. Utilisez barbecue et brasero en extérieur. www.prevention-maison.fr



Votre bibliothèque-ludothèque
La vague des mots est fermée au public

Service de portage à domicile

sur simple demande
par téléphone ou SMS au **06 62 09 13 36**
ou par mail à bibliotheque@ville-saint-pere.fr
*Respect des gestes barrières et mise en quarantaine
des livres et des jeux.*

Questionnez-nous pour des références précises
Ou consultez les derniers achats de livres et jeux de société
sur notre blog
<https://bibliothequesaintpere.wordpress.com/>
Pour les jeux, onglet "ludothèque" / myludo.fr

**Vous n'êtes pas adhérents à la Vague des Mots,
n'hésitez pas, abonnez-vous !**

Suivez-nous sur Facebook
[@bibliothequesaintpere](https://www.facebook.com/bibliothequesaintpere)

ET MOI DANS TOUT ÇA

Un problème d'alcool dans ta famille ? N'hésite pas, viens en parler ! Groupe de paroles confidentiels et gratuits pour les 10/18 ans : **mardi 8 décembre 2020 de 17h45 à 19h** - Contact : **02 99 40 68 20**, inscription : etmoidanstoutcasaint-malo@ille-et-vilaine.fr.

CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE

CAFÉ DES AIDANTS : temps d'échange de 15h30 à 17h à La Boulangerie des Ondes - 38 rue d'Émeraude à Saint-Méloir-des-Ondes. **Mardi 15 décembre** - thème d'échange : « Comment conjuguer la période des fêtes et mon rôle d'aidant ? » Contact : **02 99 16 88 76**

DÉCHETS

BACS JAUNES : vendredis 4 et 18 décembre et le mercredi 30 décembre.

ORDURES MÉNAGÈRES : tous les jeudis, ramassage tôt le matin, sortir les bacs, la veille au soir. Renseignements auprès de SMA au **0 800 801 061** (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h). Courriel : dechets@stmal-agglomeration.fr

DÉCHÈTERIE LA HALTE : ouverture de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés. Tél. **06 81 15 80 19**.

CÉLÉBRATIONS

Les célébrations auront lieu en fonction de l'évolution de la Covid-19 et des mesures gouvernementales. Bien vous renseigner avant de vous déplacer.

MESSÉS LES SAMEDIS À 18H : 5 décembre à Saint-Père-Marc-en-Poulet ; 12 décembre à Miniac Morvan ; 19 décembre à Saint-Suliac ; 26 décembre à la Ville-ès-Nonais.

MESSÉS LES DIMANCHES À 10H30 : 6 décembre à Plerguer ; 13 décembre à Châteauneuf d'I&V ; 20 décembre à Miniac Morvan ; 27 décembre à Miniac Morvan.

Célébration de Noël : jeudi 24 décembre à 18h à Plerguer ; à 20h30 à Châteauneuf d'I&V. Vendredi 25 décembre à 10h30 à Saint-Père-Marc-en-Poulet.

Contact : **02 99 58 41 02 - 06 82 64 47 73** - courriel : ytk3@wanadoo.fr.

Facebook «Paroisse Châteauneuf / Miniac», lien : <http://bit.ly/2mrT1oK>

MOT DU JARDINIER

«Qui plante pendant l'Avent gagne une année de temps».

LISTES ÉLECTORALES



ÉLECTIONS 2021 : DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES.

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

- **S'inscrire** : soit sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ; soit à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au nom du demandeur.
- **Vérifier que vous êtes bien inscrit** : en vous connectant sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.
- **Corriger une erreur d'état-civil** : vous avez remarqué une erreur sur votre carte électorale, vous pouvez faire la correction sur internet, muni de votre numéro de sécurité sociale et d'une copie de votre acte de naissance : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>.

DÉCLARER SES RUCHERS



UNE OBLIGATION ANNUELLE ! Apiculteur, vous avez jusqu'au 31 décembre pour déclarer vos ruchers, dès la première colonie d'abeilles détenue, en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation. Cette formalité permet de connaître l'évolution du cheptel apicole, d'améliorer la santé des abeilles et de mobiliser les aides européennes (filiale apicole). Déclaration sur : mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

FRELONS ASIATIQUES

GARDEZ VOS PIÈGES À FRELONS ASIATIQUES EN PLACE. Les frelons asiatiques font encore d'énormes dégâts, notamment dans les colonies d'abeilles. Les températures très douces de la saison sont responsables de cette situation. La période d'hivernation du frelon asiatique est, de ce fait, décalée dans le temps. Si vous avez des pièges à frelons asiatiques dans votre jardin, ne les hivernez pas tout de suite, laissez-les en place et réappâtez-les si nécessaire. **02 23 48 26 32**.

MAISON DE SANTÉ



PROFESSIONNELS PRÉSENTS À LA MAISON DE SANTÉ DE SAINT-PÈRE :

- David Heurtebise, infirmier libéral, **02 99 46 02 53** infirmierssaintpere@gmail.com
- Solène Hublet, infirmière libérale, **02 99 46 02 53** infirmierssaintpere@gmail.com
- Laure Fourmentaux, ostéopathe, **06 82 53 67 02**
- Apolline BARBIER, psychologue clinicienne et psychothérapeute, **06 61 21 31 12**, contact@appolinebarbier.fr

CONSULTATIONS JURIDIQUES

VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER ET VOUS ORIENTER GRATUITEMENT. Maître Kathlyn Migault, avocate au barreau de Saint-Malo - Dinan, propose aux Péréens, des consultations juridiques individuelles et gratuites. Elles ont lieu à la Mairie, le deuxième mardi de chaque mois, de 8h30 à 11h. Prendre rendez-vous auprès des services d'accueil de la mairie au **02 99 58 81 06**.



PERMANENCES DES ÉLUS Tous les jours sur rendez-vous

- Jean-François RICHEUX** - Maire : culture, sport, inter-communalité, citoyenneté et développement économique.
- Thierry NUSS** - 1^{er} adjoint : finances, budget, chantier d'insertion, personnel, associations, enfance et jeunesse, affaires scolaires.
- Elisabeth LE PAPE** - 2^e adjointe : urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, jumelage.
- Bernard LEPAIGNEUL** - 3^e adjoint : travaux, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts, véhicules, bâtiments, accessibilité PMR et sécurité voirie et bâtiments.
- Chantal BESLY** - 4^e adjointe : projets d'aménagement : appels d'offres, suivi des chantiers d'aménagements, relations avec les entreprises, secteurs ZAC, environnement, espaces verts, aménagements paysagers, transports en commun, communication, affaires funéraires et animation.

Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père-Marc-en-Poulet

Tél. **02 99 58 81 06** contact@ville-saint-pere.fr www.ville-saint-pere.fr

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Adeline Bourdais - Conception et réalisation : Christèle Hervé
Comité de Rédaction : Nicole Kérisit - Carole Lebreton - Murielle Maufroy - Claude Viderment - Thierry Nuss.